

États financiers de

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

et le rapport des auditeurs indépendants s'y rapportant

Exercice clos le 31 mars 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Trillium de l'Ontario (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2019;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 6 juin 2019

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif | | |
| Trésorerie | 880 092 \$ | 485 197 \$ |
| Débiteurs et autres | 738 965 | 866 401 |
| Placements (note 2) | 166 798 470 | 185 077 526 |
| Immobilisations (note 3) | 661 336 | 905 832 |
| | <u>169 078 863 \$</u> | <u>187 334 956 \$</u> |
| Passif et actif net | | |
| Passif | | |
| Créiteurs et charges à payer | 1 969 534 \$ | 2 260 169 \$ |
| Apports reportés [note 4 a)] | 19 480 986 | 21 547 845 |
| Subventions à payer [note 4 b)] | 145 056 301 | 160 954 900 |
| | <u>166 506 821</u> | <u>184 762 914</u> |
| Actif net | | |
| Investi en immobilisations | 661 336 | 905 832 |
| Non affecté | 1 910 706 | 1 666 210 |
| | <u>2 572 042</u> | <u>2 572 042</u> |
| Engagements (note 7) | | |
| | <u>169 078 863 \$</u> | <u>187 334 956 \$</u> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , président

 , trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018

| | 2019 | 2018 |
|--|--------------------|--------------------|
| Produits | | |
| Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)] | 133 398 859 \$ | 136 016 183 \$ |
| Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)] | 4 053 896 | 3 167 585 |
| Revenus de placement [note 4 a)] | 3 460 780 | 2 105 219 |
| | <u>140 913 535</u> | <u>141 288 987</u> |
| Charges | | |
| Activités du programme | | |
| Subventions promises [note 4 a) et b)] | 108 148 100 | 111 738 300 |
| Charges découlant de l'octroi de subventions [note 4 a)] | 15 035 168 | 15 290 696 |
| Subventions remises à l'agent payées [note 4 a)] | 12 849 900 | 10 605 400 |
| Services à la communauté [notes 4 a) et 6] | 1 398 272 | 667 153 |
| | <u>137 431 440</u> | <u>138 301 549</u> |
| Services de soutien [notes 4 a) et 5] | 3 104 214 | 2 591 492 |
| Amortissement des immobilisations | 377 881 | 395 946 |
| | <u>140 913 535</u> | <u>141 288 987</u> |
| Excédent des produits par rapport aux charges | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018

| | | | 2019 | 2018 |
|--|----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | Investi en immobilisations | Non affecté | Total | Total |
| Actif net à l'ouverture de l'exercice | 905 832 \$ | 1 666 210 \$ | 2 572 042 \$ | 2 572 042 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | (377 881) | 377 881 | – | – |
| Acquisition d'immobilisations | 133 385 | (133 385) | – | – |
| Actif net à la clôture de l'exercice | 661 336 \$ | 1 910 706 \$ | 2 572 042 \$ | 2 572 042 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives pour 2018

| | 2019 | 2018 |
|---|-----------------|---------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie | 377 881 \$ | 395 946 \$ |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation | (18 128 657) | 25 979 225 |
| | (17 750 776) | 26 375 171 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations, montant net | (133 385) | (304 545) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Acquisition de placements | (1 205 798 400) | (929 516 205) |
| Cession de placements | 1 224 077 456 | 902 710 258 |
| | 18 279 056 | (26 805 947) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | 394 895 | (735 321) |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 485 197 | 1 220 518 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 880 092 \$ | 485 197 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole grâce à des investissements dans les initiatives communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

c) Subventions

Les subventions accordées par la Fondation sont comptabilisées à titre de charges relatives aux subventions promises dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

Les subventions accordées par des organismes tiers pour lesquels la Fondation agit en qualité d'agent administratif sont comptabilisées à titre de subventions remises à l'agent payées lorsque les paiements sont effectués.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

| | |
|-------------------------|---------------|
| Mobilier et agencements | 5 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |
| Logiciels | 3 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail |

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à des estimations et à des hypothèses comprennent la ventilation des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

2. Placements

| | 2019 | 2018 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Placements à court terme | 52 591 286 \$ | 67 326 035 \$ |
| Obligations | 40 678 714 | 44 185 516 |
| Portefeuille échelonné d'obligations | 73 528 470 | 73 565 975 |
| | 166 798 470 \$ | 185 077 526 \$ |

Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des 12 prochains mois (17 mois en 2018). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 1,35 % à 2,31 % (de 1,18 % à 1,88 % en 2018).

Dans le portefeuille échelonné d'obligations de la FTO, tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance va de six mois à trois ans (de six mois à trois ans en 2018). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,75 % à 4,20 % (de 0,75 % à 4,20 % en 2018).

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

3. Immobilisations

| | | | 2019 | 2018 |
|-------------------------|--------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Mobilier et agencements | 1 030 005 \$ | 931 590 \$ | 98 415 \$ | 73 429 \$ |
| Matériel informatique | 1 157 219 | 937 044 | 220 175 | 330 890 |
| Logiciels | 1 085 881 | 1 085 881 | – | 19 050 |
| Améliorations locatives | 1 423 032 | 1 080 286 | 342 746 | 482 463 |
| | 4 696 137 \$ | 4 034 801 \$ | 661 336 \$ | 905 832 \$ |

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

4. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par les ministères qui n'a pas encore été promis comme subventions ni versé aux bénéficiaires des subventions du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté (« FILRP ») ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et promises à des tiers, les conditions d'attribution du FILRP sont remplies et les paiements effectués, ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient payées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

| | | | | | | 2019 | 2018 |
|--|------------------------|---|-----------------------------------|---|--|---------------|---------------|
| | Activités générales | Fonds pour les immobilisations communautaires | Fonds Perspectives Jeunesse | Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté | Programme Ontario150 – immobilisations communautaires | Total | Total |
| Apports reportés à l'ouverture de l'exercice | 12 476 647 \$ | 3 046 629 \$ | 734 646 \$ | 3 744 777 \$ | 1 545 146 \$ | 21 547 845 \$ | 12 963 028 \$ |
| Virement aux activités générales à des fins d'octroi de subventions | 3 394 679 | (3 046 629) | – | – | (348 050) | – | – |
| Financement reçu | | | | | | | |
| Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport | 100 000 000 | – | – | – | – | 100 000 000 | 115 000 000 |
| Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires | – | – | 17 026 000 | 14 306 000 | – | 31 332 000 | 29 601 000 |
| | 100 000 000 | – | 17 026 000 | 14 306 000 | – | 131 332 000 | 144 601 000 |
| Produits financiers comptabilisés à titre de produits | 2 989 762 | – | 379 174 | 91 844 | – | 3 460 780 | 2 105 219 |
| Subventions promises | (94 060 600) | – | (14 087 500) | – | – | (108 148 100) | (111 738 300) |
| Subventions remises à l'agent payées | – | – | – | (12 849 900) | – | (12 849 900) | (10 605 400) |
| Charges découlant de l'octroi de subventions | (11 018 109) | – | (2 976 377) | (752 682) | (288 000) | (15 035 168) | (15 290 696) |
| Services de soutien | (3 104 214) | – | – | – | – | (3 104 214) | (2 591 492) |
| Amortissement | (375 395) | – | (1 808) | (678) | – | (377 881) | (395 946) |
| Subventions au titre des services à la communauté | (1 398 272) | – | – | – | – | (1 398 272) | (667 153) |
| Subventions annulées ou recouvrées | 3 296 935 | – | 255 411 | – | 501 550 | 4 053 896 | 3 167 585 |
| Montants constatés au titre du financement du gouvernement de l'Ontario | (103 669 893) | – | (16 431 100) | (13 511 416) | 213 550 | (133 398 859) | (136 016 183) |
| Variation au cours de l'exercice | (275 214) | (3 046 629) | 594 900 | 794 584 | (134 500) | (2 066 859) | 8 584 817 |
| Apports reportés à la clôture de l'exercice | 12 201 433 \$ | – \$ | 1 329 546 \$ | 4 539 361 \$ | 1 410 646 \$ | 19 480 986 \$ | 21 547 845 \$ |

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Fonds pour les immobilisations communautaires

Le 27 août 2010, la Fondation a signé un accord avec le Ministère lui permettant de gérer le Fonds pour les immobilisations communautaires afin de subventionner des projets d'infrastructure précis qui tiennent compte des priorités du gouvernement de l'Ontario et de contribuer à rajeunir les infrastructures communautaires par l'injection de fonds dans des projets d'immobilisations. En 2019, toutes les subventions ont été accordées et le solde du fonds a été viré à l'attribution de subventions pour les immobilisations au sein du fonds pour les activités générales à des fins d'octroi de subventions.

Fonds Perspectives Jeunesse

Le 7 novembre 2013, la Fondation a signé un accord avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de gérer le Fonds Perspectives Jeunesse afin de subventionner des projets locaux et des projets axés sur le développement positif des jeunes du Grand Toronto qui améliorent la condition des jeunes qui font face à de multiples obstacles les empêchant d'obtenir des résultats positifs. Le 8 octobre 2015, la Fondation a signé un accord modifié visant à étendre le programme Fonds Perspectives Jeunesse à l'échelle de la province. Le 30 août 2016, la Fondation a signé un contrat de service avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de remettre des subventions supplémentaires au Fonds Perspectives Jeunesse, axées sur l'engagement civique, soutenues par l'initiative Ontario150 pour une durée limitée. Au cours de l'exercice, le programme a été élargi pour inclure le volet Source Innovations pour les familles.

Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

Le 19 novembre 2015, la Fondation a signé un accord avec le gouvernement provincial et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'agir à titre d'agent administratif pour le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, programme de subventions visant à fournir du financement de soutien pour des projets innovants axés sur la collectivité, qui améliorent de façon appréciable la qualité de vie de ceux et celles qui sont le plus touchés par la pauvreté. Les transactions sont reportées jusqu'à ce que les subventions aient été payées ou que les charges d'exploitation aient été engagées. Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a la responsabilité d'examiner et d'approuver les demandes, tandis que la Fondation accompagne les demandeurs tout au long du processus de demande et gère les subventions approuvées.

Le financement à recevoir de la part du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires totalisera 50 000 000 \$ pour six ans. Au cours de 2019, un montant de 14 306 000 \$ (14 700 000 \$ en 2018) a été reçu et une tranche de 12 849 900 \$ (10 605 400 \$ en 2018) a été incluse dans les subventions remises à l'agent payées.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Programme Ontario150 – immobilisations communautaires

Le 13 décembre 2016, la Fondation a signé une entente avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'administrer le Programme Ontario150 – immobilisations communautaires, un programme de financement non récurrent lancé dans le cadre du 150^e anniversaire de la province d'Ontario. L'objectif du programme est de renforcer les communautés en soutenant la réparation, la réfection ou la remise en état des infrastructures existantes afin de mieux répondre aux divers besoins des communautés en Ontario tout en favorisant la croissance économique. Au fur et à mesure que le programme prend fin, en 2019, une partie du solde du programme Ontario150 a été virée à l'attribution de subventions pour les immobilisations au sein du fonds pour les activités générales à des fins d'octroi de subventions.

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions d'investissement communautaire à payer se détaille comme suit :

| | 2019 | 2018 |
|---|----------------|----------------|
| Subventions promises | 108 148 100 \$ | 111 738 300 \$ |
| Subventions annulées | (2 805 500) | (1 680 700) |
| Subventions payées | (121 682 000) | (91 968 700) |
| | (16 339 400) | 18 088 900 |
| Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice | 160 954 900 | 142 866 000 |
| Subventions à payer à la clôture de l'exercice | 144 615 500 \$ | 160 954 900 \$ |

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices qui seront clos le 31 mars :

| | |
|------|----------------|
| 2020 | 90 486 000 \$ |
| 2021 | 39 013 500 |
| 2022 | 12 587 200 |
| 2023 | 2 449 000 |
| 2024 | 79 800 |
| | 144 615 500 \$ |

Les subventions à payer comprennent un montant de 440 801 \$ (néant en 2018) lié aux subventions au titre des services à la communauté.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

5. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et à la prestation de services à la communauté. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 45 % pour l'octroi de subventions (49 % en 2018) et 2 % pour les services à la communauté (3 % en 2018).

Les services de soutien de 3 104 214 \$ (2 591 492 \$ en 2018) inscrits à l'état des résultats tiennent compte de 2 362 416 \$ (2 728 282 \$ en 2018) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et de 115 240 \$ (190 563 \$ en 2018) au titre des services à la communauté.

6. Services à la communauté

Les services à la communauté sont des subventions de partenariat à des organismes sans but lucratif dont les activités comprennent les convocations, le partage de connaissances, le renforcement des capacités et l'aide technique au secteur. Ces partenariats sont de nature novatrice et leur objectif est d'avoir une incidence maximale sur l'ensemble du secteur et de la province. Les subventions sont accordées conformément au cadre d'investissement en partenariat de la FTO, qui a été officialisé en avril 2018.

7. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

| | |
|------|--------------|
| 2020 | 1 354 600 \$ |
| 2021 | 1 323 200 |
| 2022 | 681 200 |
| 2023 | 17 300 |
| | <hr/> |
| | 3 376 300 \$ |

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation des locaux loués.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

8. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

9. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2018.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix de marché comme les taux de change et les taux d'intérêt influent sur les produits de la Fondation ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contenir le risque de marché auquel la Fondation est exposée dans les limites de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de marché par rapport à 2018.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

9. Risques financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue avec les taux d'intérêt du marché.

Les actifs et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Fondation au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses placements.

Au 31 mars 2019, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une courbe de rendement parallèle, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence estimée sur la valeur de marché des obligations aurait été d'environ 1 270 000 \$.

Les placements de la Fondation sont présentés à la note 2.

Il n'y a eu aucune variation du risque de taux d'intérêt par rapport à 2018.

10. Information comparative

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice écoulé.